ssp vaud Enseignement

Lettre d'information

Numéro 1

Février 2008

Retrouvez-nous sur notre site Web !

www.ssp-vaud.ch

DECFO-SYSREM

Mobilisation très forte dans l'enseignement

Lors de la grève du 31 janvier, plus de deux tiers des établissements de la scolarité obligatoire étaient fermés ou très fortement perturbés. En moyenne, nous estimons à 70% le taux de grévistes. Dans les gymnases, entre 80 et 98% des enseignant-e-s participaient aux arrêts de travail et dans les écoles professionnelles la mobilisation était aussi importante. Au total, l'enseignement a compté plus de 7000 grévistes tous degrés confondus (sur environ 10 000).

Pressions

Comme dans d'autres secteurs, l'Etat a tenté d'entraver le droit de grève. Ainsi, des directeurs/-trices ont édicté des directives «maison» et donné des délais pour s'inscrire à la grève à l'avance, en complète contradiction avec la loi qui prescrit un délai de 48 heures après la grève pour s'annoncer.
De plus, le Département a interdit l'envoi par l'intermédiaire de l'agenda de lettres aux parents. Dès lors, des collègues ont posté, à leur frais, les lettres.
Nous interviendrons afin de contester cette manière de faire.

Syndicat suisse des services publics - Vaud

Av. Ruchonnet 45 Case postale 1324 CH- 1001 Lausanne
Tél. 021 341 04 10 Fax 021 341 04 19 vaud@ssp-vpod.ch www.ssp-vaud.ch

Edito

Le SSP-enseignement est le groupe du Syndicat suisse des services publics qui regroupe les enseignant-e-s vaudois, sans distinction de statut, du CIN, de l'école obligatoire et du postobligatoire (OPTI, gymnases et écoles prof.). Le SSP regroupe dans tout le pays plus de 35 000 salarié-e-s accomplissant des tâches d'intérêt public (enseignement, santé, social, administration,...) dont près de 5000 enseignant-e-s. Il est membre de l'Union syndicale suisse.

Le SSP-enseignement est actif dans la défense syndicale des conditions de travail et du statut de notre profession. Il est aussi un groupe professionnel qui défend un point de vue progressiste sur l'école par des propositions et des prises de position. Il est une des trois organisations d'enseignant-e-s reconnues par le DFJC.

Cette lettre d'information, dont voici le premier numéro, a pour but de mieux informer nos membres et les autres personnes concernées de nos activités. Elle paraîtra 4 fois par an. J'espère que vous aurez du plaisir à la lire!

Julien Eggenberger, président du groupe

Invitation

Invitation aux membres du SSP-enseignement à

Un comité élargi

le jeudi 13 mars à 20 h

salle de réunion du SSP, av. Ruchonnet 45bis, Lausanne

Ordre du jour:

- Dossiers en cours
- Temps de travail dans l'école obligatoire (en particulier sur les conséquences de la suppression du statut de maître-sse-s de classe enfantine). Quelle position entre 23/25/26/28 ?!?
- Etat du projet DECFO-SYSREM et mobilisation

Intéressé-e?
Vous êtes les bienvenu-e-s!

Inquiétude à la Haute école pédagogique

Le SSP-enseignement a écrit à la direction de la HEP pour exprimer sa préoccupation devant les problèmes que rencontrent les étudiant-e-s de la HEP.

Les différents contacts que nous avons eus ont montré une surcharge manifeste dans la nouvelle filière MAS secondaire II. Nous formulons le vœu que des mesures significatives soient prises sans délai afin d'alléger la situation. Il n'est pas possible de tolérer des situations qui mettent en péril l'équilibre et la santé des personnes concernées. De plus, les procédures de médiations mises en place par la HEP dans le cadre des stages ne semblent pas donner de résultats probants.

Par ailleurs, devant la possibilité d'exclusion définitive d'étudiant-e-s consécutivement à l'examen d'admission d'informatique, le SSP a demandé à la direction de renoncer audit examen et de trouver une autre manière, plus conforme à une institution de formation, pour développer les compétences en informatique de ses étudiant-e-s. Dans l'intervalle, tous les étudiant-e-s concernés ont réussi le rattrapage des examens d'admission. Par ailleurs, la situation juridique des limitations d'accès «exceptionnelles», mais qui semblent devenir la norme, est plus que douteuse et nécessitera des clarifications si elles se poursuivent.

Les périodes occasionnelles dans l'école obligatoire posent problème

La question des périodes occasionnelles nous occupe depuis une année. Par dépit devant le nombre de situations problématiques, nous avons écrit à tous les directeurs-trices de la scolarité obligatoire (lettre sur notre site internet) afin de les inciter fortement à respecter les directives sur les périodes supplémentaires. La Direction générale a confirmé que notre position est la bonne (avec une réserve sur les concertations de branche).

En gros, toutes les heures en présence d'élèves (y compris camp, journée spéciale, permanence éducative, surveillance d'activités extra-scolaires,…) doivent être payées à la période près. Vérifiez vos décomptes en demandant le détail de vos heures à votre secrétariat. Si vous rencontrez une difficulté, contactez sans tarder le SSP.

Quelques exemples parmi d'autres:

• Le directeur de l'établissement X dit manquer d'argent pour payer les maître-sse-s à temps partiel qui vont en camp et admet implicitement ne pas payer les heures supplémentaires.

• Le directeur de l'établissement Y exige de ses maître-sse-s d'assurer quasi gratuitement des piquets de remplacement. Lors de certaines journées, quand de nombreux enseignant-e-s sont présents, l'attribution d'heures supplémentaires est suspendue! Par contre, lorsque des cours tombent, les compensations sont toutes exigées…

• Les maître-sse-s de l'établissement Z doivent assurer gratuitement des surveillances des heures de retenue pendant leurs congés. Certains collègues y sont même convoqués pour remplacer pendant un arrêt de travail partiel!

• Le directeur de l'établissement W a décidé que les dispositifs d'accueil pédagogique seraient considérés comme du travail administratif (bien moins rémunéré) bien que des élèves y soient encadrés. La créativité locale dans toute sa splendeur!

• La direction de l'établissement V a trouvé encore plus fort pour économiser les heures supplémentaires. Pendant les semaines où une partie des élèves d'une classe sont absents (stages, voyage linguistique,…), elle ferme la classe, répartit les élèves restants dans d'autres classes et se permet de demander aux maître-sse-s de la classe «supprimée» de manière temporaire de rattraper ces heures!

La liste est longue des cas de rémunérations refusées en contradiction avec les directives (des surveillances de transports scolaires «bénévoles» aux sorties d'étude «gratuites»). A cela s'ajoute le non-remplacement quasi systématique des enseignant-e-s absents (formation continue, maladie,…) dans la plupart des écoles du canton. Dans certains cas, plus de 40 périodes non-remplacées sur l'année dans une seule classe de l'école obligatoire.

Finalement, à qui profite ce capharnaüm? Les calculs du SSP montrent que l'absence de volonté de la part du Département de faire appliquer les directives qu'il édicte entraîne le non-paiement d'au moins 2,5 à 3 millions de francs par an sans compter toutes les classes libérées.

Dans le cadre de discussions avec le Département, le Comité continuera à suivre ce dossier et à revendiquer une juste rémunération pour les tâches particulières des enseignant-e-s.

O Je souhaite plus d'informations sur le SSP-enseignement
O Je souhaite adhérer au SSP-enseignement

Nom:…… Prénom: ……

Rue et n°: …… Localité: ……

Tél: …… Lieu de travail: ……

à renvoyer à: SSP Région Vaud, case postale 1324, 1001 Lausanne

Le SSP sur le terrain

Nous sommes intervenus dans plus de vingt établissements scolaires afin d'informer les collègues à propos du projet DECFO-SYSREM et présenter notre stratégie de négociation. Nous continuons à le faire activement. Si vous souhaitez que nous intervenions sur votre lieu de travail, contactez-nous: *vaud@ssp-vpod.ch*

Coordination des enseignant-e-s de gymnase

Le SSP-enseignement soutient l'organisation d'une coordination intersyndicale dans le secteur des gymnases. Plus d'informations dans un prochain numéro.

Retour sur les consultations

Le Comité a répondu aux nombreuses consultations organisées par le Département en 2007: concordat Harmos, Loi sur la HEP, Loi sur l'enseignement secondaire supérieur, Lignes directrices relatives aux niveaux de compétence en langues, Cycle initial, Loi sur la formation professionnelle, révision du Règlement de reconnaissance des maturités. Il a également pris position sur le «mandat de l'enseignant généraliste» et sur le «Rapport d'évaluation du temps d'essai» proposés par le Département. Au sujet de la HEP, le groupe a été très actif pour défendre sa position, en contact avec des député-e-s. Il a notamment été auditionné par la commission parlementaire. La plupart des textes figurent sur internet.

Mises au concours

Le SSP est intervenu auprès de la Direction générale de l'enseignement obligatoire au sujet de la mise au concours systématique, dans certains établissements, de postes en contrats de durée déterminée (CDD). Pour rappel, à l'exception de la première année (trois pour les enseignant-e-s auxiliaires sans titre), l'engagement doit se faire par un contrat à durée indéterminée (CDI).